

Monsieur le Conseiller Maître,

A l'issue de la première session de la Conférence sur le déficit qui s'est tenue le 28 janvier, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur le pilotage des dépenses d'assurance-maladie. Je vous remercie d'avoir accepté d'en assurer la présidence.

Depuis 2004, des progrès ont été accomplis dans la maîtrise des dépenses de santé. Entre 2004 et 2008, le déficit de l'assurance maladie a été divisé par trois, de 11,6 Md€ en 2004 à 4 Md€ en 2008. En 2008 et 2009, la croissance des dépenses a été limitée à un peu plus de 3% par an. Sans la crise, l'assurance maladie aurait été à l'équilibre en 2012.

Les dépenses de santé progressent donc moins vite qu'avant. Pour autant, l'objectif d'évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) voté chaque année par le Parlement depuis 1997 a été régulièrement dépassé.

S'il avait été respecté chaque année, l'assurance maladie aurait économisé plus de 19 Md€, c'est-à-dire 5 Md€ de plus que le déficit estimé en 2010. Améliorer le pilotage des dépenses d'assurance maladie est donc un enjeu majeur pour la maîtrise des déficits publics.

Il existe déjà des outils de pilotage des dépenses d'assurance maladie :

- *depuis 2004, un comité d'alerte rend un avis en cours d'année sur l'évolution des dépenses : en cas de risque de dépassement élevé, les caisses d'assurance maladie doivent faire des propositions d'économie au gouvernement, qui prend des décisions sur cette base. Cette procédure a été mise en œuvre en 2007 ;*
- *un délai de six mois a été instauré avant l'entrée en vigueur d'une revalorisation des tarifs des professions libérales. Cette revalorisation est reportée au 1^{er} janvier de l'année suivante en cas de déclenchement de l'alerte ;*
- *quand les dépenses de médicament progressent plus vite que prévu, les laboratoires doivent verser des "remises" à l'assurance maladie pour compenser en partie le dépassement.*

Monsieur Raoul BRIET
Conseiller Maître
Cour des Comptes
13, rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Ces outils sont utiles mais ils sont insuffisants pour assurer un respect strict de l'ONDAM. Le groupe de travail aura donc une double mission.

D'une part, il devra réfléchir à de nouveaux outils de suivi de la dépense permettant de disposer le plus tôt possible en cours d'année d'informations fiables sur les risques de dépassement de l'ONDAM. Dans ce cadre, il devra s'interroger sur les moyens d'améliorer les prévisions existantes, sur une évolution éventuelle des modalités de fonctionnement du comité d'alerte et proposer de nouveaux dispositifs complétant les outils existants.

D'autre part, le groupe de travail devra proposer des mécanismes capables de corriger l'évolution de la dépense en cours d'année de façon efficace.

Vous trouverez ci-joint la composition du groupe. Pour la conduite de vos travaux, vous disposerez de l'appui d'un membre de l'Inspection générale des finances et d'un membre de l'Inspection générale des affaires sociales.

Je souhaite qu'à chacune des principales étapes de votre réflexion, vous réunissiez les organisations et organismes représentés au sein de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale et concernés par le sujet. Ces réunions permettront de recueillir leurs suggestions et de connaître leurs observations sur les orientations envisagées par le groupe.

Je souhaite que votre rapport soit remis d'ici le 15 avril.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,
FILLON. FILLON*

François FILLON